

Le mini journal du Lac



Édition juin 2019

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Journée de vente d'arbres et arbustes riverains

Causapscal, le 3 juin 2019 – L'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR) vous convie à une journée de vente d'arbres et arbustes riverains le **28 juin** prochain. Ceux-ci, offerts à prix modiques, vous permettront de revégétaliser vos bandes riveraines et jardins de pluie à peu de frais.

L'OBVMR vous invite donc au 165 rue St-Luc, à Causapscal, le **28 juin**, de 13:00 à 18:30, afin de retrouver une sélection de végétaux choisis spécifiquement pour leur usage en bande riveraine. Plusieurs espèces différentes seront disponibles, et la liste sera annoncée peu avant l'événement sur notre page [Facebook](#). Les citoyens, entreprises et municipalités seront servis sur une base du premier arrivé, premier servi. Il n'est donc pas possible de faire la réservation. Venez choisir parmi plus de 25 espèces adaptées à notre région, toutes à prix modique: vigne vierge, iris versicolore, aulne rugueux, rosier des marais, thuya, saule bicolore, et plus encore!

Les bandes riveraines servent à réduire le ruissellement, à filtrer l'eau qui se rend aux cours d'eau et à prévenir l'érosion. De plus, il est possible d'aménager sa bande riveraine en y plantant arbres et arbustes tout en gardant une vue imprenable sur le cours d'eau, et d'améliorer l'esthétique de votre terrain. Tout le monde y gagne : vous, la qualité de l'eau, et le saumon atlantique!



Pour tous plus de détails sur l'événement, consultez notre site Web :
<https://www.matapediarestigouche.org/gaar>

-30-

Source: Rébecca Gagnon
Technicienne

165, rue St-Luc
Causapscal, Québec, G0J 1J0
418 756-6115 postes 7012
isabelle@matapediarestigouche.org
www.matapediarestigouche.org

La Fête nationale du Québec



Dimanche, le 23 juin 2019

À Lac-Humqui

Dans la cour du Centre multifonctionnel

Programmation :

JOURNÉE GRATUITE

- À partir de 14h00 jeux gonflables pour les petits
- Jeux de groupe et surprises
- 15h00 à 17h00 hot-dogs, collations et breuvages gratuits
- 15h30 hommage au drapeau
- Mascottes
 - Poppy!
 - Minions!
- Maquillage
- Machine à popcorn aussi sur place
- Musique d'ambiance toute la journée



Venez célébrer la St-Jean-Baptiste
avec nous!



Cette activité est offerte par le comité A.R.T.E.L. de Lac-Humqui.
Au plaisir de vous compter parmi nous!

PERMIS DE CONSTRUCTION

Vous avez pour projet d'implanter une piscine cet été?

Le permis de construction: vous y avez pensé?

Avant d'acheter votre piscine, assurez-vous que votre projet est conforme aux normes contenues dans les règlements municipaux ainsi qu'au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*. Les dispositions contenues dans les règlements municipaux établissent les normes de localisation ainsi que certaines exigences concernant les accès à la piscine. Le second règlement, créé par le gouvernement du Québec, vise à contrôler les accès et à assurer la sécurité des piscines.



Vous devez savoir que le règlement des permis et certificats de votre municipalité établit les conditions d'émission de permis de construction et ces conditions peuvent varier d'une municipalité à l'autre. L'inspecteur en place doit s'assurer que votre demande de permis respecte les conditions prescrites, telle qu'une description du type de piscine et un plan de localisation à l'échelle.

Installer une piscine creusée, hors terre ou gonflable sans avoir obtenu de permis de construction et/ou en non-conformité avec l'un ou l'autre des règlements en vigueur occasionne des problèmes aux contrevenants, entre autres avec les assureurs, et l'inspecteur responsable de votre municipalité peut faire cesser les travaux et imposer les amendes appropriées.

Votre municipalité



Municipalité Lac-Humqui

Période d'inscription

Informations :

Durée : 2 juillet au 9 août 2019 (6 semaines)
Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00

Endroit : Gymnase de l'école et parc municipal

Tarifs : 8\$/jour par enfant
35\$/semaine par enfant
180\$/session entière 1^{er} enfant
80\$/ session entière 2^e enfant
55\$/session entière 3^e enfant



Les formulaires d'inscriptions sont disponibles au bureau municipal ou via notre page Facebook .

Pour plus d'infos : Mélanie au 418-743-2177 poste 0



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE

SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, en conformité avec les exigences de l'article 4.4.2 au règlement de lotissement,

Demande de dérogation mineure – lot 4 4 452 572

NATURE DE LA DEMANDE

Projet de construction d'une résidence sur le lot 4 452 572 d'une superficie de 3 483 m² alors que le règlement demande 3 750 m².

RAISON DE LA DEMANDE

Le règlement de lotissement à son article 4.4.2 stipule que :

Pour l'émission d'un permis de construction, le terrain sur lequel doit être érigé ladite construction doit être conforme aux dispositions du règlement. La superficie minimale pour un terrain sans réseau situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation est de 3 750 m².

Le lot 4 452 572 comprend 3 483m², la demande de dérogation mineure est l'autorisation d'une superficie inférieure de 267 m².

IMPACTS PROPRIÉTÉS VOISINES

Aucun impact

ÉTANT DONNÉ QUE

1. La demande de dérogation mineure porte sur les dispositions des règlements de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au présent règlement.
2. L'application des règlements de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande de dérogation mineure.
3. L'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.
4. La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme.
5. Dans ce cas, les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés, les travaux font l'objet d'une demande de certificat et seront été exécutés de bonne foi.
6. La demande de certificat est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure.

TOUTE PERSONNE DÉSIRANT S'OPPOSER À CETTE DEMANDE, DOIT LE FAIRE PAR ÉCRIT à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui
146, Route 195, C.P. 39
Lac-Humqui (Québec) G0J 1N0,

Avant le 8 JUILLET 2019 à 17 heures. La demande sera étudiée lors de la séance ordinaire du conseil ce même jour.

DONNÉ À SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI CE 27^{ÈME} JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MIL DIX-NEUF.


Secrétaire-trésorière

Le Soccer ça vous branche??

À Lac-Humqui on prépare le club de soccer cet été.
Tu as entre 4 et 12 ans et tu veux
venir t'amuser avec tes amis à petit prix!

Du 2 juillet au 15 août
Les mardis et jeudis
De 18h30 à 19h30
30\$/ enfant pour l'été



Pour inscription complétez ce petit formulaire :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Signature d'un parent

.....

Vous pouvez nous retourner le formulaire par
courriel

à lachumqui@mrcmatapédia.quebec

ou en personne au bureau municipal.

146, route 195

Lac-Humqui

Pour plus d'information
Caroline Dumont 418-743-1305



Le Mot vert du mois – « Payer pour acheter, payer pour jeter... » - Juin 2019

Bonjour à toutes et tous,

Chaque année dans La Matapédia et La Mitis, nous envoyons à l'enfouissement environ 17 000 tonnes de déchets dont près de la moitié provient de nos résidences! Ainsi, par année c'est plus de 8300 tonnes de produits que nous achetons, apportons à la maison, utilisons (ou pas), mettons à la poubelle afin d'être collectés puis envoyés dans un lieu d'enfouissement technique à 150 km de distance. Une mauvaise gestion à la maison qui crée une perte immense d'argent, un gaspillage de ressources et l'émission inutile de gaz à effet de serre responsables des changements climatiques.

Pour ces deux territoires, la gestion des matières résiduelles représentent des coûts annuels de 4,3 millions de \$, collecte, traitement et écocentres inclus. Pour gérer nos déchets seulement, il en coûte 2,3 millions de \$ soit près de 55% des coûts totaux! Ce montant n'inclut pas par exemple les dépenses faites en achetant des choses superflues à jeter ou le gaspillage alimentaire (1100\$ par ménage selon les statistiques). Imaginez les coûts réels...

Comment faire pour que ça vous coûte moins cher? C'est simple. Réduisez vos quantités de déchets par 3 actions simples :

- **Réduire à la source** : En avez-vous vraiment besoin ou pouvez-vous le remplacer par quelque chose de plus durable? Par exemple utilisez des bouteilles réutilisables, imprimez que le nécessaire, refusez les sacs de plastique jetable, etc.
- **Réutiliser** : Pensez à acheter de seconde main quand vous voulez quelque chose. Besoin d'une balançoire? Avant d'aller en magasin Allez voir dans le Brick à Brack, sur Facebook, à l'écocentre, la ressourcerie, la friperie, etc. En plus, vous économiserez de l'argent! Revendez ou donnez si vous ne l'utilisez plus!
- **Recycler** : Vous payez déjà pour une collecte du bac bleu et du bac brun. Vous payez déjà pour que vos matières soient recyclées. Vous. Payez. Déjà! Utilisez vos bacs à bon escient. Vous pouvez également composter à la maison afin d'obtenir un compost de bonne qualité et gratuit.

Pour plus d'information sur comment réduire vos déchets, visitez le www.ecoregie.ca ou téléphonez au 418 629-2053, poste 1138.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca

Courriel: matresi@matapedia.qc.ca

Tél. : 418 629-2053, poste 1138

Nouvelles municipales

Cueillettes de GROS REBUTS



La cueillette des Gros rebus se fera
Mercredi, le 19 juin prochain

Vous devez les mettre au chemin la veille!



Chemin Tour-du-Lac

Prenez note que la limite de vitesse du Chemin Tour-du-Lac est désormais de 50km/h et ce, afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes.



Avis de recherche

Le camp de jour est à la recherche de jeux de société.

Si vous avez des jeux dont vous ne vous servez plus, vous pouvez les apporter au bureau municipal. Il est également possible d'aller les récupérer si vous ne pouvez pas vous déplacer.



Pour nous joindre : 418-743-2177 poste 1675 aux heures de bureau.

Travaux routiers

La municipalité avise les automobilistes qu'il y aura des travaux à l'intersection du Chemin Tour-du-Lac et de la Route 195 dans la semaine du 24 au 28 juin, si tout se déroule comme prévu.

La prudence et la patience est de mise au cours de cette période.

Merci de votre collaboration!





Invitation Spécial à tous

Le Cercle des Fermières de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui vous invite à l'inauguration de leur nouveau local ainsi que la présentation de leurs nouveaux équipements rendu possible par le Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés

Les partenaires financiers, le conseil municipal ainsi que la population sont invités à prendre un vin d'honneur pour célébrer ce projet.

Quand : Le samedi 15 juin à 14h30

Où : Au local du Cercle des Fermières, au 146 route 195,
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, local H

Les partenaires du projet sont invités à prendre la parole lors de l'inauguration du projet.

Afin que tout se déroule comme il se doit, une confirmation de votre présence serait appréciée à Madame Odette Beaulieu au 418-743-5431.

Pour la Fête des Pères

Un souper « Cipaille » vous sera servi à partir de 17h.

Au Centre multifonctionnel
De Lac-Humqui

Adulte : 10 \$
Enfants : 7 \$ (5-12)
Assiette pour sortir : 10 \$

*Bonne Fête
Papa* 

Au profit du Cercle des Fermières